

OFFICE DE CONSULTATION DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme Hélène LAPERRIÈRE, présidente
 M. Arlindo VIEIRA, commissaire
 Mme Nicole BRODEUR, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DU CENTRE 7400 SAINT-LAURENT**

DEUXIÈME PARTIE

Séance tenue le 8 décembre 2010, 19 h
80, rue de Castelnau Est
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

5

SÉANCE DU 8 décembre 2010 3
MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 3
DISCUSSION 4

MOT DE LA PRÉSIDENTE

10 **MADAME HÉLENE LAPERRIÈRE, présidente :**

15 Mesdames et Messieurs, merci de prendre place. Bonsoir. Je regrette de démarrer 10 minutes en retard, le retard est dû...oui, j'aimerais expliquer que le retard est dû, on vient tout juste de m'apprendre, l'interprète qui était là la soirée du 15 novembre était engagé pour ce soir et demain soir, on vient tout juste d'apprendre, il y a une minute, qu'il avait un empêchement pour ce soir. Alors, demain on s'assurera que ce sera lui ou quelqu'un d'autre, mais qu'il y aura un interprète sans faute. On est extrêmement déçu de ce contretemps. C'est bien involontaire parce que l'interprète était bel et bien engagé pour les trois soirs.

20 Cela dit, je rappelle que tous les mémoires écrits seront déposés et la transcription sténo sera sur le site de l'Office d'ici 4 ou 5 jours. Donc au moins, à défaut, et l'Office de consultation s'excuse pour ce contretemps. On n'a pas eu d'autres nouvelles qu'il y a seulement quelques minutes, c'est pour ça qu'on retardait le début, malheureusement.

25 Je donnerais la parole à monsieur Luc Doray de l'Office, s'il vous plaît.

M. LUC DORAY, secrétaire de l'Office :

30 Juste une précision. Je comprends que c'est extrêmement malheureux comme situation mais, ce soir, ce n'est pas une soirée où les gens auraient pu de toute façon intervenir, puisqu'ils doivent écouter, et, faute d'écouter, ils pourront dans les prochains jours lire le verbatim de ce qui est dit ce soir. Alors, je comprends que... c'est comme écouter comme à rebours 3-4 jours après, mais comme il n'y a pas de possibilité d'intervention du public mis à part les gens qui présentent des mémoires, ça reste un compromis, qui est
35 boîteux, qui est boîteux mais qui est acceptable...

M. GAËL MORIN :

40

Moi, je vous entends, par contre, je ne suis pas certain que la communauté sourde va pouvoir acquiescer et être d'accord. Moi, de toute façon, je suis prêt à aller avec la volonté de la communauté sourde et donc, je peux comprendre ce que vous dites, moi j'entends ce que vous dites, on peut être d'accord ou non, mais la communauté sourde n'aura pas la possibilité de dire si elle est d'accord ou non. Moi je vais suivre l'initiative de la communauté sourde jusqu'au bout, si la communauté sourde choisit de procéder, je vais procéder avec elle, sinon je vais aller avec l'exemple de la communauté.

45

M. LUC DORAY, secrétaire de l'Office :

50

Si on veut être sûr que les gens comprennent, on peut écrire ce que je viens de dire sur un papier, les gens liront immédiatement. On comprend que ce n'est pas un compromis qui est agréable à faire, mais ça m'apparaît la situation la plus acceptable et de notre point de vue et du point de vue des gens qui pourront lire dans quelques jours ce qu'ils n'auront pas entendu ce soir.

55

PERSONNE DANS LA SALLE :

Pourquoi nous, les entendants, nous aurions le droit de l'entendre maintenant alors qu'eux autres ils vont être obligés de l'avoir plus tard?

60

M. LUC DORAY, secrétaire de l'Office :

De toute façon, les gens n'auraient pas pu intervenir, et on comprend que ce n'est pas une situation que nous avons souhaitée. Ceci étant dit, il faut faire avec la situation qu'on a maintenant.

65

PERSONNE DANS LA SALLE :

70

Il y a quand même une quinzaine, une vingtaine de personnes qui se sont déplacées.

M. LUC DORAY, secrétaire de l'Office :

75

Je sais.

PERSONNE DANS LA SALLE :

80

C'est quand même un manque de respect.

M. LUC DORAY, secrétaire de l'Office :

85

C'est des circonstances qui sont fortuites, hors de notre volonté, il faut faire avec ce genre de situation.

M. GAËL MORIN :

90

Proposez-le par écrit, on verra ce que la communauté sourde décide.

M. LUC DORAY, secrétaire de l'Office :

95

Pour des raisons hors de mon contrôle, la personne qui devait être ici ce soir ne peut pas y être. Donc on comprend que c'est la situation actuelle ce soir... Je veux bien souhaiter qu'il soit là, mais... Je viens de dire que c'était prévu. Alors, moi je pense, ma position à moi, c'est que nous ne reportons pas, nous procédons et que les gens pourront lire le verbatim dans quelques jours. Je comprends que c'est malheureux qu'ils ne puissent pas avoir accès

100 immédiatement à ce qui s'est dit, mais ils auront accès à ce qui s'est dit dans quelques jours sur le site Internet de l'Office. Considérant, de toute façon, l'intérêt pour ce soir des gens qui ne sont pas inscrits comme présentateur de mémoire, c'est d'écouter ce qui s'est dit, alors...

PERSONNE DANS LA SALLE :

105 Alors ce sera...

M. LUC DORAY, secrétaire de l'Office :

110 Je ne crois pas qu'il y ait des personnes malentendantes qui interviennent, il n'y a personne qui intervient dans les gens qui ne peuvent pas avoir accès à ce qui se dit ce soir.

M. GAËL MORIN :

115 Moi, comme je vous ai dit, je vais suivre l'exemple de la communauté sourde. Faites votre proposition à la communauté sourde, moi je vais suivre leur décision.

PERSONNE DANS LA SALLE :

120 Monsieur, est-ce qu'il n'y a pas moyen de trouver un interprète avec un certain délai?

M. LUC DORAY, secrétaire de l'Office :

125 7h15, je ne pense pas

PERSONNE DANS LA SALLE :

Ben là, on vient juste de le savoir...

130 (ÉCHANGES ENTRE DIFFÉRENTES PERSONNES DANS LA SALLE)

MADAME HÉLÈNE LAPERRIÈRE, présidente :

135 Je demanderais à tout le monde de s'asseoir quelques minutes, s'il vous plaît. Est-ce qu'on peut s'asseoir tout le monde?

140 Vous voyez qu'il y a toujours moyen de se comprendre. On a convenu, étant donné cet incident malheureux, qu'on ajournerait la rencontre de ce soir. Étant donné que tout le monde, les 9 personnes en fait prévues pour demain soir sont déjà convoquées, on va conserver la séance de demain soir, avec un interprète, bien sûr, et les 9 personnes qui sont convoquées.

145 Ce qu'on ne peut pas vous donner immédiatement le 8 décembre, ce soir, sera une nouvelle date selon la disponibilité de la salle, ce qu'on ne connaît pas à ce moment-ci, il faudra faire des téléphones demain matin. Sitôt cette information connue, nous recontactons, évidemment l'information pour qu'elle se lise tout de suite en rouge fluo sur le site Web de l'Office et chaque personne sera recontactée pour être *recédulée*. Alors je ne suis même pas capable de vous dire si ça sera après demain ou la semaine prochaine. Vous serez avisés de ça aussitôt que ce sera connu.

150 J'aimerais juste préciser que les mémoires, on avait jusqu'à vendredi le 3 décembre pour les rentrer; il y a eu des mémoires qui sont rentrées jusqu'à hier. C'est toujours comme ça, même si on met une date butoir. Dès qu'on sait le nombre de mémoires en principe, dès que ça déborde 9 ou 10, on fait une deuxième soirée. Mais il faut toujours attendre les mémoires déposés pour déterminer à quel moment il y aura une deuxième, éventuellement
155 une troisième soirée. Donc c'est ce qu'on a su tardivement parce qu'il y a des mémoires qui sont rentrés, comme je vous dis, jusqu'à hier. Donc le 9 était déjà prévu.

160 Ce qu'on ne savait pas jusqu'à avant-hier ou il y a deux jours, c'est s'il y aurait une troisième soirée. Là, étant donné qu'on a eu 9, 18, en fait 27 au total, mais je vous passe les détails, mais 18 présentations avec ou sans mémoire, on a convenu de faire les deux soirs : le 8 et le 9. Ce qui explique que le dépliant fait mention du 8 seulement, et non pas du 8 et 9 parce que c'est une information qu'on n'a pas au moment d'imprimer le dépliant pour la séance d'information qui était le 15 novembre, je vous le rappelle.

165 Alors ce qu'on fera donc, je résume, la séance du 9 demain est maintenue. Les gens qui étaient prévus pour ce soir seront avisés très rapidement et la date, la nouvelle date connue sera mise en information sur le site Internet de l'Office.

Je vous remercie, je vous retrouve à 19 h ici demain soir.

170 **FIN DE LA SÉANCE**

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

175

Et, j'ai signé :

LOUISE PHILIBERT, s.o.

180